



\* REMARQUE : LES PANNEAUX DE TOITURE DOIVENT POUVOIR SE DILATER ET SE CONTRACTER, DONC NE LES FIXER QU'À UNE SOLE EXTRÉMITÉ

NOTE : NE PAS METTRE À L'ÉCHELLE



DÉTAILS DE TOIT  
**ARÊTE/FAÎTE AVEC BORD PLIÉ**

21 Avril 21  
**AG R-08F**